

L'ÉVALUATION... ET POURQUOI PAS MAINTENANT ?

Votre établissement ou votre service a évolué au cours des derniers mois ou des dernières années ?

Au cours des deux prochaines années vous devrez sans doute réaliser l'évaluation interne ou externe de vos services et établissements, en fonction de la date d'autorisation qui vous a été délivrée.

Afin de vous engager sereinement dans cette démarche, de ne pas être contraints par une date butoir qui a conduit bon nombre d'établissements et de services à la précipitation lors de la première campagne...

Notre Cabinet propose de vous accompagner **dès aujourd'hui** dans votre évaluation puis de réactualiser le rapport dans les six mois qui précèdent sa remise aux autorités de contrôle.

L'évaluation, qu'elle soit interne ou externe est l'outil par excellence de réflexion de la pratique et de repositionnement de l'activité.

Pourquoi alors s'en priver lorsque l'établissement en a besoin et s'y engager par contrainte si le moment est mal choisi ?

REDONNEZ DU SENS A LA DEMARCHE !

et choisissez le bon moment pour vos équipes !

Comment procédons-nous ?

Nous réalisons l'évaluation sur site sur la période que vous avez choisie

Nous revenons une journée sur site dans les 6 mois qui précèdent la date butoir, pour réactualiser le rapport

LES AVANTAGES

- Vous réalisez vos évaluations selon un calendrier qui correspond à votre structure
- Vous disposez d'un temps de préparation avec vos équipes plus important
- Vous avez plus de temps pour mettre en place les mesures d'amélioration
- Vous conservez le bénéfice de la durée de l'autorisation
- Vous choisissez un organisme habilité dont c'est le métier !

LES SPECIFICITES de notre Cabinet

- Quelles que soient les prestations, nous restons disponibles pour nos clients, sans durée et sans surcoût, par mail ou visioconférence, pour avis, relecture et conseils !
- Nous disposons d'un vivier d'experts que nous mobilisons en fonction des missions qui nous sont confiées.



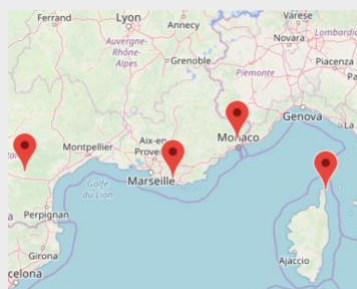
NOS AUTRES PRESTATIONS dans les ESSMS

Élaboration, réactualisation des outils de la loi 2002
Accompagnement des équipes et formation
Appui techniques aux cadres
Suivi des pharmacies en EHPAD sans PUI
Conseils juridiques ...

Nous contacter

Carole DECOURT
CEISS Consultant
06.73.04.04.38
04.98.03.76.40
cdecourt@ceiss-consultant.fr
<http://www.ceiss-consultant.fr>

Nos bureaux



Nous intervenons

Dans toute la France

**NOUS TRAVAILLONS ÉGALEMENT PAR MAIL
ET VISIOCONFÉRENCE**